

## Canal pratique

### **Petite promenade en images (commentées) sur les travaux du SMERCAB entre l'écluse de CHARENTON-DU-CHER, et l'écluse de GATEAU.**

Ce parcours du canal accompagne la vallée de la Marmande qui le traverse un peu plus bas au niveau du Breuil, en « avalant » vers le Cher et le bief de partage inférieur dont nous aurons l'occasion de reparler ultérieurement.

Il est jalonné de travaux importants entrepris par le SMERCAB dont nous saluons l'activité ; néanmoins, ces images nous posent quelques questions que vous retrouverez dans les commentaires.

(1) – En amont de l'écluse (refaite) de Charenton-du-Cher : un bief de près d'un kilomètre nous incite à la promenade sur un chemin de halage agréablement aménagé.

(2) – L'écluse de la Prée, quelques 2 kilomètres plus bas, présente une belle maçonnerie rénovée, mais...

(3) - ... elle est fermée à l'aval par un batardeau de béton (la « porte immobile ») équipé d'une vanne indispensable au passage de l'eau en guise de ventelle.

(4) – et si à l'aval de l'écluse du Boutillon (à 1 kilomètre de là) une conduite transversale a su trouver sa place sans gêner,

(5) – il n'en est pas de même à l'écluse du Gâteau (2,2 kilomètres plus bas) où, après un bief engageant, la maçonnerie superbement rénovée se pare d'une conduite toute neuve, au ras de l'eau !

Jean-Claude CAILLOUX

(1)



(2)



(3)



(4)



(5)



## L'Entente des canaux du Centre France



**Nous n'avons que 3 ans ... mais déjà toutes nos dents et encore tout notre enthousiasme. Qui sommes-nous ?**

l'AMICALL - Les Amis du Canal latéral à la Loire  
Le Canal latéral à la Loire traverse le Loiret, le Cher, l'Yonne, la Nièvre, l'Allier de Briare (45) à Digoin (71), 196 Km. de long, 37 écluses, 42 communes riveraines,

Nous sommes une association d'usagers du canal latéral : plaisanciers, randonneurs, pêcheurs, habitants des communes riveraines ou proches, promeneurs, touristes, mais aussi communes, offices de tourisme, syndicats d'initiative, pays.

Quel rôle voulons-nous jouer, quelles actions, dans quel but. L'article deux de nos statuts est clair à ce propos :

Notre association se propose notamment :

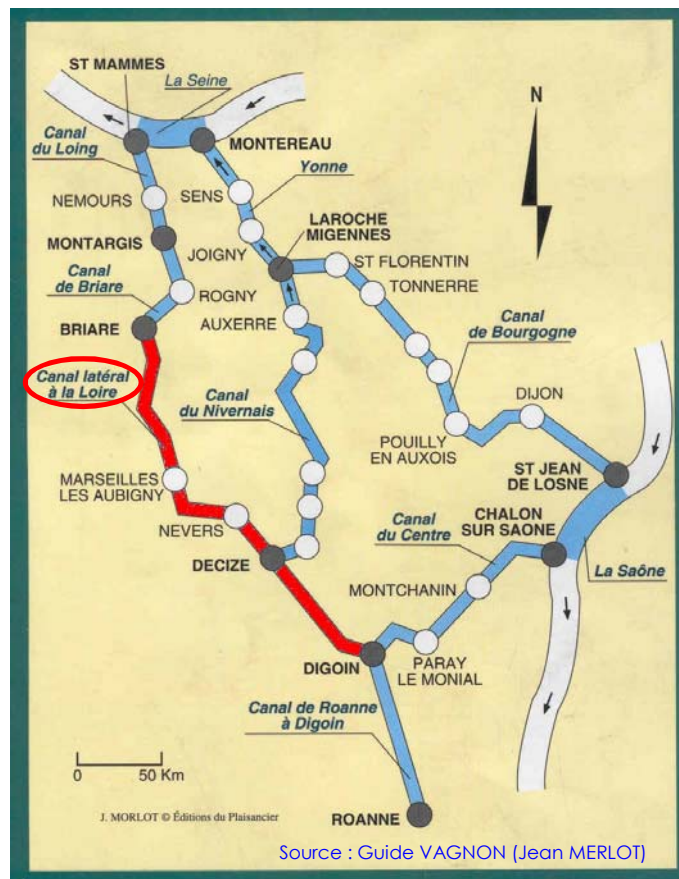
- de promouvoir une politique cohérente et concertée en matière de préservation et de développement des activités liées au canal
- de regrouper les personnes physiques et morales qui s'intéressent pour des raisons diverses et (ou) participent à la vie et au développement d'activités liées au Canal latéral à la Loire de Briare-le-Canal à Digoin, à ses aménagements et à son environnement.

- d'établir des relations approfondies et suivies avec les gestionnaires du Canal notamment : (Voies Navigables de France) VNF. Les Conseils généraux du Loiret, du Cher, de la Nièvre, de l'Allier et de la Saône et Loire; les Conseils régionaux du Centre Val de Loire, d'Auvergne et de Bourgogne, tous regroupements de communes, les offices de tourisme, syndicats d'initiative, Pays, Chambres consulaires, Directions départementales de Tourisme, de l'Équipement et tous organismes concourant à une action de concertation des départements et régions concernés.

- de participer à la diffusion d'informations relatives à l'intérêt touristique et à la connaissance des communes et autres sites adhérents.

- de favoriser à tous les niveaux, les concertations nécessaires à une utilisation rationnelle des crédits et moyens destinés à l'entretien et au développement du canal.

- de développer la solidarité et l'entraide entre



tous les usagers de la voie d'eau.

- de représenter et (ou) soutenir à leur demande les personnes morales adhérentes auprès des pouvoirs publics, collectivités et administrations concernées par l'activité et le développement du canal, dans la mesure où leur demande ne serait pas en contradiction avec l'esprit et la lettre de nos présents statuts.

- de négocier et signer des conventions de coopérations avec nos partenaires.

- de faire connaître nos objectifs et de développer des projets.

- de développer tous moyens civiques et légaux nous permettant d'atteindre nos objectifs.

- d'organiser toutes actions susceptibles de favoriser un accroissement d'intérêt pour les activités liées au canal.

Nous avons également mis en place 9 correspondants le long du canal chargés de surveiller son état, assurer la relation avec les communes, nous informer de tout événement prévu ou en cours ayant à voir avec le canal.

J.P. Martineau - Président de l'AMICALL

AMICALL -  
Mairie - Place de l'Église  
45630 - BEAULIEU SUR LOIRE  
Tél: 02 54 88 47 52 (Président)  
[www.amis-canal-loire.org](http://www.amis-canal-loire.org)